

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 121 (1995)
Heft: 10

Artikel: Les concours d'architecture, quel(s) sens leur donner?
Autor: Zurbuchen, Bernard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-78594>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les concours d'architecture, quel(s) sens leur donner?

Par Bernard Zurbuchen, M + B Zurbuchen-Henz Architectes EPF/SIA Maillefer 19 1018 Lausanne

Les concours d'architecture ont fait récemment l'objet d'une publication¹ et d'une exposition au Musée des arts décoratifs de Lausanne. Toutes deux ont été réalisées conjointement par la SIA et l'EPFL par le biais de l'ITHA (l'Institut de théorie et d'histoire de l'architecture) et des ACM (Archives de la construction moderne). Il convient tout d'abord de saluer cette collaboration avec les milieux de l'enseignement et de la recherche, collaboration qui constitue, à nos yeux, un élément essentiel de la crédibilité de la SIA.

Au-delà des diverses manifestations organisées autour de l'exposition (visites, conférences, séminaires, débats), il faudrait je crois réfléchir encore une fois aux sens multiples des concours d'architecture et aux questions qu'ils posent.

Avant toute chose, précisons que le corpus des concours qui fait l'objet de cet article se limite strictement aux concours SIA en écartant les diverses tentatives plus ou moins «bricolées» que l'on voit apparaître de temps en temps et qui sont toutes sans lendemain par faute de règles bien posées et par manque de sérieux dans l'élaboration du programme. Ces tentatives ne me semblent pas dignes d'un intérêt quelconque.

Cela étant dit, il est intéressant de constater que le terme «concours d'architecture» comporte toute une série d'acceptions selon que l'on est maître de l'ouvrage, grand public, architecte concurrent ou jury ou, encore, historien ou chercheur et que, à notre avis, la justification des concours d'architecture réside dans le fragile équilibre de ces significations. De même, l'objectif du

concours varie et diffère selon les points de vue des différents partenaires évoqués plus haut, puisqu'il va du moyen d'obtenir une commande à la contribution culturelle à l'environnement architectural, en passant par la recherche de la meilleure solution et par le lieu de débat théorique.

Le sens de l'historien

Le concours d'architecture, pour l'historien, est une source d'informations riche et précieuse qui permet d'observer et de tirer un enseignement non seulement de ce qui a été construit, mais également de ce qui n'a pas été réalisé et de ce qui a été débattu (le seul concours du palais pour la Société des nations de 1926 à Genève n'en est-il pas une preuve flagrante?). C'est l'histoire des débats d'idées qui s'affiche ici.

L'expérience de la place de la Riponne à Lausanne, illustrée dans l'exposition, était également intéressante par le fait qu'un même lieu a fait l'objet de plusieurs concours sur une durée de cent ans environ et que l'on pouvait mesurer la masse de réflexions suscitées par une même problématique. C'est donc ici l'histoire d'un lieu qui s'est faite à travers le concours d'architecture.

L'analyse des projets de concours d'un seul architecte peut également être une source de recherche et d'enseignement, tant par l'observation de ses dessins que par celle de sa participation à des jurys ou à la mise sur pied de concours d'architecture. On pourrait parler ici d'histoire biographique. (A ce propos, le fichier qu'a établi Pierre Frey, historien d'art, pour le compte de l'ITHA et la SIA sur les concours d'architecture en Suisse romande est un précieux outil qu'il conviendrait de mettre à jour en permanence afin qu'il reste constamment opérationnel).

Le sens du grand public

Pour le grand public, le concours d'architecture prend un sens quelque peu bizarre mais riche d'enseignements et qui n'est pas sans influencer le débat. Il s'agit du concours comme compétition entre architectes, où l'intérêt se porte plus sur celui qui a gagné que sur l'objet qui a été choisi. Cela permet de développer un certain culte de la personnalité très cher au public et surtout aux médias. Pour cela, il suffit de consulter la presse quotidienne et non spécialisée pour constater que, bien souvent, si l'on parle de concours d'architecture, c'est à travers la photographie des auteurs que l'on en prend connaissance. Dès cet instant, le fait d'avoir gagné, confère au lauréat un pouvoir «politique», il apparaît ainsi comme un «sage» ou un «sorcier». On pourrait parler ici du concours *hit-parade* ou du concours *palmarès*. Très souvent, l'on connaît tel ou tel architecte comme celui qui a gagné tel ou tel concours, sans que l'on ait la moindre idée sur le projet qu'il a élaboré.

Au-delà de ces considérations se cache une autre question: choisit-on, lors d'un concours, un projet, une réponse précise à un problème donné ou un partenaire pour la suite des études? L'anonymat du concours, l'intégrité du jury sont des éléments de réponse qui tendent à prouver que l'on choisit un projet, mais le fait que, très souvent, le projet réalisé se modifie fortement semble aussi indiquer que l'on choisit, non pas un architecte, mais plutôt un partenaire, par le biais d'une manière de raisonner ou de penser l'architecture. Cette constatation importante montre s'il le fallait que le projet est avant tout l'expression d'une démarche intellectuelle, d'une forme de pensée, et que le résultat d'un concours n'est pas, comme aimerait le faire croire l'ASEG, un

¹«Concours d'architecture en Suisse romande, Histoire et actualité», sous la direction de Pierre Frey pour les Archives de la Construction moderne et Ivan Kolecek pour la SIA, Ed. Payot, Lausanne, 1995

banc de marché où sont étalés une série d'objets parmi lesquels il suffit de choisir le plus «joli» pour que le tour soit joué.

Le sens de l'architecte

Pour l'architecte concurrent, en plus du moyen évident d'accéder à la commande, le concours est une pratique à usages multiples. C'est un instrument de recherche théorique et d'expérimentation; c'est le moyen de porter le débat au-dehors de l'école et de le partager avec ses confrères. C'est aussi une sorte de formation continue qui permet à tous de traiter des domaines dans lesquels ils n'ont pas ou que rarement l'occasion de travailler. C'est une sorte de «stretching», de mise à jour permanente.

Mais c'est également une occasion de se trouver confronté à ses pairs, pour voir si l'on est bon, voire le meilleur, ou si l'on a toujours «la cote» (dans ce sens, l'on rejoint le *concours palmarès* évoqué plus haut). C'est dans tous les cas, pour l'architecte, l'élément «noble» de son métier, même si certains affirment, non sans raisons d'ailleurs, que les concours d'architecture ne dégagent pas le meilleur projet mais mettent plutôt en évidence celui qui sait le mieux *faire des concours* («à force de faire des concours, on finit forcément par les gagner»)². Les résultats des concours, largement publiés dans la presse spécialisée, sont des vecteurs d'images architecturales importants où beaucoup se servent comme dans une banque de données et croient voir là l'expression du «bon goût» du jour.

Le sens du maître de l'ouvrage

Le maître de l'ouvrage attend, lui, du concours d'architecture une réponse à un problème

donné et souhaite avant tout, au-delà de toute autre considération, trouver une solution à ce problème. Il attend des architectes du jury un conseil, mais craint parfois d'être trop influencé dans ses choix à cause de cette fameuse (et importante) règle qui impose une majorité d'architectes dans la composition d'un jury. D'autre part, la condition de l'anonymat permet de choisir librement un mandataire à l'abri des pressions et des contraintes de toutes sortes. Il permet au politicien de se dégager de la tâche délicate et périlleuse du choix, qui forcément sera contesté et remis en question. Cet aspect du concours n'est pas négligeable ni honteux, il donne une réponse claire qui va dans le sens du respect de l'égalité des chances. Toutefois, le risque existe que le concours devienne un alibi et un moyen de ne pas choisir ou de faire diversion. Ce détournement pervers des objectifs du concours est parmi les plus nuisibles à l'institution elle-même et les membres du jury architectes doivent absolument tout mettre en oeuvre pour que les concours aboutissent à une réalisation ou à la mise en oeuvre des objectifs formulés préalablement. C'est à cette condition que la signification vraisemblablement la plus importante du concours, à savoir celle d'*instrument de travail* pour le maître de l'ouvrage, sera conservée.

Le sens culturel

Enfin, une dernière signification dans cette liste non exhaustive est celle du concours en tant que *contribution culturelle*, c'est-à-dire que le concours «contribue à mettre en place une culture architecturale»³. Cette affirmation est certainement vraie, mais sous certaines conditions seulement: les trois

partenaires principaux du concours, à savoir le maître de l'ouvrage, l'architecte membre du jury et l'architecte concurrent doivent avoir chacun une haute idée de cette pratique et doivent s'engager à fond dans leur démarche, car c'est à ce prix seulement que le concours restera «culturel» et non «affaire» ou «objet de spéculations» sordides.

Et maintenant

On annonce la mort prochaine des concours d'architecture, parfois en raison de la construction européenne, parfois à cause des conventions intercantionales ou, encore, sous l'effet de la conjoncture, voire même du développement des entreprises générales. Certes, le concours est un grand gaspillage de matière grise et le nombre de plus grand en plus grand de candidats pose le problème matériel du jugement et des surfaces nécessaires pour l'exposition. Certes, l'approche plus rapide, plus précise et plus sûre du prix devient nécessaire, mais il ne faut en aucun cas que cette argumentation serve ceux qui ne veulent plus des concours d'architecture, justement parce que cette pratique n'entre pas dans leurs cordes, parce que trop intellectuelle ou trop impitoyable au niveau de la critique du projet et de la pertinence des choix fondamentaux.

Des expériences multiples de concours sont apparues ces derniers temps et font l'objet de tests plus ou moins convaincants. A Bienne, avec l'autorisation de la SIA et de sa commission 152, un concours à deux tours a été organisé pour l'extension du Centre d'art contemporain, où seuls quelques feuillets A3 étaient requis pour le premier tour et où l'anonymat a été levé pour les quatre concurrents du deuxième tour. Le canton de Vaud explore, quant à lui, des solutions multiples: à

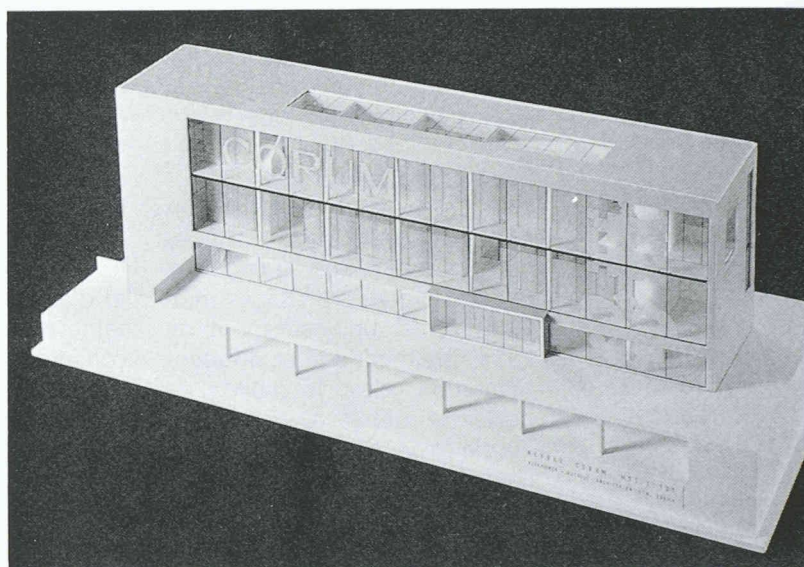
² Jacques Gubler

³ P. DEVANTHÉRY: «Le concours, une contribution à la culture», *op. cit.*

deux tours, en équipe pluridisciplinaire, avec présélection, etc. Ce ne sont pas les formules ni les idées qui manquent et il nous semble indispensable que les types de concours d'architecture puissent évoluer afin de répondre à de nouvelles données, mais il faut également et absolument que la SIA reste le garant d'une pratique déontologiquement claire et irréprochable. Car le danger est réel que cette pratique disparaisse rapidement si chacun y va de sa version et l'arrange selon tel ou tel besoin ou commodité du moment. Il faut suivre attentivement les tentatives du canton de Vaud, qui tente par exemple, en diversifiant les types de concours selon la spécificité des projets, de proposer des formules variées qui ont, à mon sens, le dénominateur commun de préserver l'esprit du concours d'architecture selon le règlement SIA 152.

Un tout indissociable

La diversité des significations du mots concours évoquées plus haut et la variété de gens à qui il s'adresse semble être une des propriétés fondamentales de cette pratique. Nous sommes convaincus que toute démarche qui irait dans un autre sens ou qui tendrait à réduire cette signification diversifiée à une chose triviale à signification unique, comme le tente l'ASEG avec son projet de «soumission-concours» est vouée à l'échec dans un temps plus ou moins long. Ce serait du pur populisme et de la démagogie que de faire croire qu'il est possible de réduire l'acte du projet à un processus de dessin accompagné d'une estimation de prix. D'autre part, il est faux de faire croire au maître de l'ouvrage que l'on peut construire sans risque et sans engagement personnel; c'est dans l'air actuellement, mais c'est certainement le meilleur moyen de garantir la médiocrité en architecture.



*Concours pour l'agrandissement du siège de l'entreprise horlogère Corum, La Chaux-de-Fonds, 1991
1^{er} prix: M. Althammer et R. Hochuli, Zurich
Maquette du projet primé*

Il faut, au contraire, impérativement tenir compte des nouvelles données sociales en continuant à fournir au maître de l'ouvrage un outil performant et adapté, mais dans lequel la multiplicité des significations données au concours demeure présente et continue à faire l'essence de ce dernier. Améliorer et adapter ne signifie pas forcément rendre plus banal et pauvre. Au contraire, il est urgent que les maîtres de l'ouvrage, privés ou publics, les architectes et les décideurs, reconnaissent la complexité du concours comme élément de richesse, afin que ce dernier reste une des pratiques essentielles de l'architecte et un élément important pour le développement culturel de notre région.